



Comité technique de l'administration centrale

19 juin 2019

Le Comité technique de l'Administration Centrale s'est réuni le 19 juin 2019 sous la présidence de Sophie Delaporte, Secrétaire générale du ministère.

Muriel Mahé et Annick Pinard y ont représenté l'Alliance du Trèfle.

Approbation du règlement intérieur du comité technique d'administration centrale

Le projet de règlement intérieur est adopté.

Déclaration liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration liminaire de l'Alliance du Trèfle

Réponses de l'administration

Sophie Delaporte constate que les déclarations liminaires évoquent le point de l'ordre du jour sur l'organisation de l'administration centrale, objet d'un point de l'ordre du jour de ce comité, et elle présente la démarche en cours qui s'inscrit dans le cadre du chantier Action Publique 2022.

Les travaux sur le périmètre des ministères ont trouvé leur point d'aboutissement dans la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Le périmètre du ministère de l'agriculture et de l'alimentation n'a pas été modifié.

Un des axes du plan de transformation ministériel concerne la réforme du ministère. Des travaux ont eu lieu en interministériel à l'automne et à l'hiver sur la déconcentration des mesures individuelles (pilotage du Secrétariat général du gouvernement-SGG), la déconcentration RH (pilotage de la direction interministérielle de la transformation publique - DITP) et sur la simplification (pilotage DITP et Conseil d'État).



La circulaire du 5 juin relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail a été retardée dans l'attente des conclusions du Grand débat. Elle amène à réfléchir sur des sujets amples, nombreux et précis (sept chapitres).

Sophie Delaporte souligne l'ambition forte du ministre pour les politiques confiées au ministère, les services et les agents en cette période de négociation de la PAC et de la pêche, avec une réflexion globale sur la façon d'opérer les actions, sans cloisonnement entre administration centrale et services déconcentrés, entre services du ministère et opérateurs... Les structures sont au services des politiques, sont-elles encore pertinentes par rapport au système qui change ? Les dernières réformes importantes (ministère, opérateurs) datent de 10 ans.

Comment exercer au mieux les missions en se rapprochant du terrain (modèle du réseau d'expertise de la DGAL) ?

Le ministre est attentif à ce que le MAA développe une politique stratégique globale, avec une capacité à analyser les ruptures potentielles, à être proactif vis à vis des réactions de l'extérieur.

Les ressources humaines sont importantes compte tenu de la richesse de leurs compétences.

Il faut une appropriation du numérique (numérique dans les territoires, téléprocédures efficaces, travail à distance).

Pour le ministre, il faut faire de la transformation de l'administration centrale une opportunité pour le ministère.

Le calendrier est à établir avec les équipes concernées et les organisations syndicales.

Les premiers travaux concernent :

- la revue systématique des structures de moins de 100 ETP : ODEADOM, Agence Bio, GIP, Agreenium, INFOM, avec une recherche d'amélioration du fonctionnement : comment faire pour que les missions exercées le soient mieux ?

- les commissions rattachées au ministre (20 à 25 pour le MAA) avec passage en revue systématiques pour voir si elles sont maintenues ou supprimées. Quelques commissions peuvent être supprimées mais certaines nécessitent pour leur suppression un vecteur législatif.

Les délocalisations doivent avoir un sens. Il existe plusieurs façons de rapprocher l'administration centrale du terrain sans changer son rôle (réseaux mixtes d'expertise de la DGAL). Actuellement 95 % des effectifs du MAA sont en dehors de Paris.

Le 3ème Comité interministériel de la transformation publique (CITP) a lieu le 20 juin. Un calendrier plus fin sera établi à l'issue pour organiser les travaux en concertation avec les équipes et les organisations syndicales. Il faudra construire ensemble des évolutions en même temps que les missions se poursuivent.

La question des doublons posée dans la circulaire a déjà été vue en partie pour les décisions individuelles (si instruction à un endroit et décision à un autre, cela constitue un doublon). Huit procédures actuellement en centrale seront déconcentrées, sans transfert d'emploi car la quotité de travail très faible. Il restera alors 0,1 % de décisions individuelles au niveau de l'administration centrale ce qui est considéré comme acceptable.

Des doublons peuvent exister à l'intérieur d'une direction ou sur les fonctions support entre le SG et les DG. Quelques changements ont déjà été faits.



Fin 2018 les MAG ont travaillé avec la sous-direction des systèmes d'information et la sous-direction de la logistique et du patrimoine pour voir comment améliorer le service pour les usagers de l'administration centrale. Le chantier est lancé depuis quelques mois et des échanges en CODAC sont prévus. Elle salue le travail des équipes RH.

En termes de systèmes d'information, il faut une organisation avec une dimension de pilotage, bien structurée et fonctionnelle.

Sophie Delaporte indique qu'en l'absence d'arbitrage du ministre à ce jour, elle ne peut donner plus de précisions aux organisations syndicales.

L'Alliance du Trèfle constate que la vision stratégique concerne les missions et les politiques mais également les moyens du ministère.

Elle regrette que le comité technique d'administration centrale ne soit pas un lieu où on fait appel aux capacités d'intelligence collective des personnels. Tel que présenté, le dialogue social arrivera trop tard, uniquement pour la mise en œuvre mais pas pour définir la stratégie.

Pourquoi, alors qu'il y a beaucoup d'expertise dans les personnels de l'administration centrale et dans les organisations syndicales, la fonction publique et le MAA en particulier ne peuvent-ils pas renverser leur mode de fonctionnement et associer agents et organisations syndicales dans la réflexion stratégique ?

Sophie Delaporte indique que la circulaire du 5 juin impose des calendriers contraints. Pour elle l'exercice nécessite une co-construction avec des agents qui veulent connaître tout de suite le point de sortie, car ils veulent savoir ce qu'ils deviennent.

Or aujourd'hui elle ne connaît pas les points de sortie. Quand ils seront connus, des audits auront lieu dans les communautés de travail, en y associant les agents et les organisations syndicales, avec un appui extérieur. La construction d'une analyse et d'une cible commune pourra avoir lieu avec un accompagnement individuel pour les équipes soumis à un changement.

Tout ne se passera pas en CT-AC mais à l'occasion de groupes de travail pour préparer les CT-AC.

Points à l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal des séances du comité technique d'administration centrale du 5 avril 2018 et du 20 septembre 2018

Les procès-verbaux des séances du comité technique d'administration centrale du 5 avril 2018 et du 20 septembre 2018 sont approuvés.



Point d'information sur les réflexions concernant l'organisation de l'administration centrale

Ce point a été traité lors de la réponse aux déclarations liminaires

Point d'information sur l'avancée des travaux en administration centrale

Philippe Gigou, adjoint au sous-directeur de la logistique et du patrimoine, présente l'avancement des travaux en cours qui ont déjà été présentés lors d'un groupe de travail sur la relocalisation des services du ministère le 24 avril et lors du CHSCT d'administration centrale le 12 juin.

* Barbet de Jouy

Le remplacement des huisseries se poursuit avec un décalage entre la pose des huisseries et la pose des stores.

Des limiteurs d'ouverture des fenêtres sont installés, mais une solution est recherchée pour pouvoir maintenir la fenêtre ouverte.

Un projet de réaménagement de l'entrée du site (deux scénarios) est à l'étude. Il prévoit le stationnement des vélos au sous-sol en supprimant des places de parking.

* Varenne

Le planning des travaux sur le bâtiment D est tenu. Les travaux bruyants sont programmés en dehors des heures ouvrables et pendant les vacances scolaires mais en cas de nuisances sonores ponctuelles, les agents doivent être prévenus.

La mise en conformité des garde-corps et le remplacement des stores se poursuivent.

* Lowendal

L'entrée a été re-vitrifiée.

La date des travaux de l'Ambassade de l'Inde (issue de secours débouchant dans jardin du site Lowendal) n'est pas connue.

*Vaugirard

Le renouvellement des stores intérieurs est en cours.

* Salles

Les sonorisations de la salle Trémouille à Varenne et C 068 à Vaugirard sont prévues.

*Signalétique

Les supports sont en cours de fabrication. La signalétique sera posée à partir de juillet.

En réponse à plusieurs interrogations des organisations syndicales, il précise :

- qu'une réflexion est en cours sur les déplacements entre sites de l'administration centrale en



vélo, avec des problèmes de stationnement et de gestion des vélos (système souple).

- que l'objectif pour le recloisonnement des bâtiments est la densification des locaux, pas la création d'espaces de convivialité. Le télétravail ne permet pas de dégager des espaces de travail car le poste de travail est conservé.

Sophie Delaporte confirme que la priorité actuelle est la densification des locaux et la création de salles de réunion, sans prise en compte d'espaces de convivialité.

Il pourrait être mis en place un tableau de suivi recensant les bonnes idées en termes de convivialité.

L'Alliance du Trèfle suggère d'expérimenter les lieux de convivialité de la DICOM (capsules), plus sympathiques que les canapés sur les paliers.

Point d'information sur les effectifs d'administration centrale

Anne Crozat, sous-directrice du pilotage des services, présente les documents relatifs aux effectifs 2019 et à l'évolution des effectifs de 2011 à 2019 (voir ces documents).

Par rapport à l'année précédente, les mêmes équilibres sont conservés.

Concernant l'évolution de 2011 à 2019, la DGAL et la DGER ayant été préservées par les priorités gouvernementales, l'effort a porté sur le secrétariat général, le Bureau du cabinet et le CGAER.

Bilan des entretiens professionnels réalisés en 2018 au titre de 2017

Jean-Louis Roussel, coordonnateur de la mission d'appui aux personnes et aux structures (MAPS) Île-de-France et international, présente les documents relatifs aux entretiens professionnels (voir ces documents) qui sont comparables à ceux de l'année précédente.

Un travail collectif est engagé sur les 20 % (soit 360 agents) qui n'ont pas eu d'entretien. Les IGAPS rappellent l'obligation réglementaire de cet entretien qui est un temps d'échange entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

L'Alliance du Trèfle souhaite connaître la répartition, pour les entretiens professionnels non réalisés, entre les titulaires et les contractuels.

Jean-Louis Roussel n'a pas la réponse et pense qu'elle est disponible auprès des MAG.

Le représentant de la DGPE indique que les manques de réalisation des entretiens professionnels sont localisés dans certains bureaux, plutôt que par type d'agent.

Sophie Delaporte confirme que les MAG font remonter et attirent l'attention des managers sur leurs responsabilités.

L'Alliance du Trèfle regrette qu'avec une date butoir des entretiens pro au 31 mars, ce ne soit que le bilan 2018 qui soit présenté à ce comité technique, et pas le bilan 2019.



Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, précise que les années précédentes, ces données étaient présentées lors du CT de la fin de l'année des entretiens professionnels et pas comme aujourd'hui l'année suivante.

L'Alliance du Trèfle estime qu'il serait préférable d'avoir un tableau provisoire de l'année en cours, plutôt que des données anciennes avec lesquelles il est difficile d'envisager de faire de la stratégie.

L'administration s'engage à y travailler.

Questions diverses

Questions posées par l'Alliance du Trèfle

1) Evolution du RIALTO de l'administration centrale

Le RIALTO de l'administration centrale est ancien. Même si la version disponible sur l'intranet est datée du 11 octobre 2016, le fichier s'intitule « proposition ministérielle 7 juin 2001 » et dans son article 1 (champ d'application), la DGPE (créée le 1er mai 2015) et le secrétariat général (créé le 25 avril 2005) ne sont même pas mentionnés.

Sur le fond, des dispositions désuètes persistent (jour du service) et le dispositif du télétravail n'est pas évoqué. Par ailleurs les plages horaires prévues ne correspondent plus à la réalité du terrain, l'augmentation de l'amplitude horaire des plages variables étant nécessaire et adoptée par les autres administrations, notamment les directions départementales interministérielles où sont en poste des agents du MAA.

De même, alors que les agents du MAA en DDI peuvent récupérer jusqu'à un jour par mois, ceux de l'administration centrale (et des DRAAF) ne peuvent récupérer qu'une demi-journée.

Est-il prévu une révision prochaine du RIALTO de l'administration centrale ?

Pour Sophie Delaporte, il n'y a pas de sujet de fond et le toilettage du RIALTO sera réalisé à l'occasion d'une modification substantielle. Il n'est pas envisagé d'harmonisation avec les services déconcentrés.

2) Postes de chef de bureau en administration centrale et groupes RIFSEEP

Les postes de chefs de bureau en administration centrale sont partagés en deux groupes ou sous-groupes RIFSEEP.

L'Alliance du Trèfle souhaite connaître les critères objectifs qui permettent le classement des emplois de chefs de bureau dans l'une ou l'autre catégorie, le nombre de postes dans chaque catégorie, ainsi que la cartographie au MAA de ces emplois.

Sophie Delaporte indique que les critères pour le classement dans la catégorie supérieure sont le pilotage d'une ou plusieurs politiques stratégiques et/ou un encadrement important. Les propositions des directions générales sont examinées avec une vision de la MAPS.



3) PAC 2020 et réorganisation de la DGPE

Alors qu'un bureau a déjà fait l'objet cette année d'un déplacement dans des conditions plutôt difficiles pour les agents, la DGPE va-t-elle subir une réorganisation afin de se mettre en ordre de bataille pour la réforme de la PAC 2020 ?

Le représentant de la DGPE indique que 2019 est une année charnière pour la PAC 2020 et le plan stratégique national. La gouvernance de la PAC évolue avec un réseau national unique pour les deux piliers qui a conduit à l'intégration du bureau des actions territoriales et des services aux collectivités territoriales dans la sous-direction de la gestion des aides de la PAC (arrêté du 23 mai 2019). La préparation des évolution à venir s'effectue à structure constante.

4) Écrêtage des dépassements horaires et récupération

Pour l'administration centrale, l'écrêtage à 12 heures s'établit avant de créditer la demi-journée de récupération. Pour un agent ayant un dépassement horaire de 20 heures, l'agent débute donc le mois suivant avec un crédit horaire de 8h09 (20 heures écrêtées à 12heures - 3h51).

Ce n'est pas le cas en DDI ou en DRAAF où la demi-journée de récupération est créditée avant l'écrêtage. Un agent ayant le même dépassement horaire de 20 heures débute le mois suivant avec un crédit horaire de 12heures (20heures - 3h51, soit 16h09 écrêtées à 12heures).

Une harmonisation des modalités au bénéfice des agents est-elle prévue ?

Stéphanie Frugère indique qu'il n'est pas envisagé d'harmoniser les modalités.

Réponses aux autres questions diverses

➤ RenoiRH

Beaucoup de services sont impliqués dans le chantier RenoiRH. Le portail agent sera prêt à l'automne. Sont prévus l'accès aux mobilités en 2020 et aux formations en 2021.

➤ Restauration Vaugirard

Une nouvelle réunion avec le gestionnaire aura lieu en juillet et une nouvelle grille sera envoyée.

➤ Navigateur

La version Firefox 60 sera installée après l'été, le retard étant lié au fait que certaines applications ne pouvaient pas fonctionner avec la nouvelle version.

➤ Postes téléphoniques IP

Des dysfonctionnements importants ayant été constatés (déconnexion 3 à 4 fois par jour du téléphone et d'internet), notamment sur Barbet de Jouy, le changement des téléphones est prévu au 2ème semestre 2019.

➤ Visioconférence

Un mode d'emploi sera placé dans chaque salle de visioconférence, comprenant consignes et conseils.